Bulletin mensuel
Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille- SSI

N° 218
Janvier-février 2018

ÉDITORIAL

La protection de l'enfance à l'épreuve des nouvelles technologies ?

Les outils digitaux se multiplient et transforment le quotidien des professionnels, des enfants et des familles. En ce début d'année, le SSI/CIR s'interroge sur l'adéquation de la formation des professionnels ainsi que l'éducation des utilisateurs face aux risques liés au recours à ces technologies.

Au-delà du débat sur les bénéfices et les risques liés à l'usage des « nouvelles » technologies, le temps est venu d'accepter cette réalité numérique et d'adapter les réponses professionnelles. La communauté de la protection de l'enfance souligne et réitère depuis plusieurs années la nécessité de former les professionnels aux outils numériques afin d'assurer un encadrement adéquat de leur usage. Face à la rapidité du changement et l'explosion des innovations technologiques, jusqu'où peut aller la maîtrise de ces outils par les professionnels ? Quant aux utilisateurs, notamment les enfants et jeunes adultes, sont-ils suffisamment éduqués et informés sur les potentielles répercussions de l'instantanéité de l'information ? Les jeunes participent-ils réellement au développement de ces nouveaux outils mais aussi à la formation des professionnels ?

Des outils plus efficaces et au plus près des enfants et jeunes placés ?

La multiplication des outils digitaux a amené des améliorations conséquentes dans la protection de l'enfance, notamment en termes de ressources et d'efficacité. Si ces avancées sont encourageantes, elles ne sont pas sans risques et soulèvent l'importance de la formation des professionnels sur la gestion et l'utilisation de ces outils ainsi que sur la protection des données (voir p.4). De plus, il faudra un certain recul et retour d'utilisateurs pour pouvoir se prononcer sur les réels bénéfices et défis liés à leur utilisation.

À ce stade, une meilleure participation des enfants ayant grandi dans l'ère numérique peut être observée grâce au recours à des outils plus interactifs, attractifs et accessibles, tels que l'application mobile du livret de vie développée dans le cadre du projet SSI « Un autre futur est possible » (voir p. 2).

À une échelle plus large, des outils sont accessibles pour évaluer la conformité d'un système de protection de l'enfance aux standards internationaux (voir *Tracking Progress Tool* dans le bulletin n°216, octobre-novembre 2017), ou encore la qualité des environnements de prise en charge des enfants, tels que les institutions (voir p.7).

Des outils au service d'une communication continue ?

Si dans le domaine de l'adoption, les « nouvelles » technologies permettent un meilleur partage et accès à l'information, une certaine prudence s'impose en raison du possible manque d'anticipation et d'analyse lors de leur usage afin notamment de garantir le respect de la vie privée de l'enfant.

Parmi ces « nouvelles » technologies, nombreux sont les blogs ou réseaux sociaux utilisés par les (futurs) parents adoptifs pour témoigner de leur vécu adoptif, des témoignages souvent enrichissants mais parfois susceptibles de porter préjudice à la vie de l'enfant (voir p. 4). De plus, pour faciliter l'accès à une information fiable, une

application mobile a été développée par une ONG en Nouvelle-Zélande afin de fournir aux parents adoptifs potentiels et aux professionnels dès le début du processus une liste de ressources, incluant les références de professionnels compétents (voir p.6).

Des outils incontournables pour la recherche des origines ?

Les plateformes interactives comme Facebook ou YouTube sont devenues des moyens de plus en plus utilisés par les personnes adoptées pour rechercher et éventuellement rencontrer leurs familles biologiques, et inversement. Alors que ces démarches octroient à la fois une certaine liberté à la personne en quête de ses proches et un soutien par les pairs (voir p.13), elles ne sont pas sans dangers : Pourquoi consulter un professionnel si toute l'information semble être si facilement disponible sur Internet ? Qu'en est-il du respect de la vie privée de l'autre quand le contact direct peut être si aisément établi ?

Face à ces questions, il est indispensable d'écouter certains adoptés ayant entrepris seuls de telles recherches via les réseaux sociaux qui témoignent de l'impact émotionnel engendré et partagent leurs recommandations et conseils (voir p.12). Quelle meilleure formation que le vécu?

À côté de ces plateformes, le développement des bases de données ADN s'accélère et dépasse le domaine de l'adoption, soulevant la question de leur qualité et fiabilité. À travers ce bulletin, le SSI Pays-Bas présente son expérience en matière de mise en place et de gestion d'une base de données ADN pour les personnes conçues par recours à un donneur (voir p.16). Il partage ainsi les résultats positifs et enjeux de ce type d'outil qui devra certainement faire face à de nouveaux défis dans le futur, tels que l'accès aux origines des enfants nés de mère porteuse (voir p.10).

Peu importe les formes que prennent les « nouvelles » technologies, la sensibilisation et la formation des professionnels, des enfants et des familles méritent d'être renforcées pour relever les défis de plus en plus nombreux. Les efforts d'adaptation à cette réalité doivent se poursuivre, tout en maintenant le recours aux modes de communication plus traditionnels, comme le cinéma (voir p.14) et l'écriture (voir p.8), qui continuent à porter leurs fruits.

L'équipe du SSI/CIR
Janvier-Février 2018

INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL

irc-cir@iss-ssi.org
www.iss-ssi.org

SSI
32 Quai du Seujet
1201 Genève / Suisse